

Comité de Défense des Travailleurs Frontaliers de la Moselle



1, rue de la Paix · B.P. 30 301
57203 SARREGUEMINES CEDEX · Tél. : +33 (0)3 87 95 53 41 · Fax : +33 (0)3 87 95 21 32
Courriel: frontaliers.moselle@cdtfm.fr · www.frontaliers-moselle.com

C.D.T.F.M. - 1, rue de la Paix - B.P. 30 301 - 57203 SARREGUEMINES CEDEX

Monsieur Bruno Le Maire
Ministre de l'Economie et des Finances
139, Rue de Bercy
75012 PARIS

Sarreguemines, le 20 septembre 2021

Concerne:

Non-application par les autorités allemandes de l'article 13, alinéa 8 de l'avenant du 31 mars 2015 de la convention fiscale franco-allemande.

Monsieur le Ministre,

Nous nous permettons de vous adresser, ci-joint, un courrier que nous avons adressé à votre homologue allemand, Monsieur Olaf Scholz.

Vous maîtrisez magistralement la langue de Goethe, nous avons fait une rapide traduction pour vos collaborateurs.

Monsieur le Ministre, vous conviendrez que le cauchemar de cette double imposition qui frappe des milliers de travailleurs frontaliers doit maintenant cesser. Oui, cette partie de ping-pong entre les deux pays qui dure depuis trois années doit s'arrêter.

Il est grand temps que les autorités allemandes respectent l'article 13, alinéa 8 de la convention fiscale franco-allemande.

Nous sommes d'avis que la France doit maintenant prendre les mesures qui s'imposent en pareil cas : non-respect par un État d'une convention signée avec un autre État.

En vous remerciant de bien vouloir réintervenir en ce sens auprès de votre homologue allemand, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

Arsène Schmitt
Président